

## MAIRIE DE LOCMIQUELIC

### LIVRAISON

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article /1° L2213-2  
**CONSIDERANT** la nécessité d'interdire le stationnement pour la livraison de bateaux,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

Le mardi 18/03/25, le stationnement des deux côté de la voie dans l'impasse de la filature est interdit afin d'effectuer une livraison de bateaux au chantier Bernard,

#### Article 2 :

La délibération en date du 07 décembre 2023 adoptée en conseil municipale de la commune de LOCMIQUELIC, fixe le montant, de la redevance de l'occupation du domaine public communal :

Cette redevance s'élève à **15.00 euros** le premier jour, **9.00 euros** les jours suivants.  
Celle-ci sera facturée à la fin du chantier.

#### Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

#### Article 4 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargée de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 10 mars 2025

Pour Monsieur le Maire empêché,  
Monsieur le 1er Adjoint,  
Jean Claude GUIDAL

